

## Règlement – Pédaler au Pays de l'Arbresle – Grimpée Chronométrée

L'Entente Cycliste de l'Arbresle (ECLA), association affiliée à la Fédération Française de Cyclisme, en partenariat avec les associations Les Mines de Sourcieux (LMDS) et le Bicycle Sporting Club Saint Germain Nuelles (BSC), ci-après les Organisateurs, proposent une épreuve cycliste avec classement entre la commune de Savigny et le Crêt d'Arjoux intitulée « Pédaler au Pays de l'Arbresle – Grimpée Chronométrée », le 5 octobre 2025.

### Participation

- Chaque participant accepte les risques inhérents à la pratique du cyclisme sur route, notamment les chutes et les aléas météorologiques.
- Peut participer toute personne ayant au moins 13 ans en 2025.
- Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs.
- Les licenciés de la Fédération Française de Cyclisme doivent fournir la copie numérique ou papier de leurs licences 2025.  
Les licenciés d'autres fédérations et les non-licenciés doivent fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins d'1 an le jour de l'épreuve.
- Chaque participant est identifié par un dossard qui lui sera remis le jour de l'épreuve. Ce dernier devra être restitué aux Organisateurs à l'issue de l'épreuve.

### Inscription

- Les inscriptions sont limitées à 100 participants.
- Les inscriptions en ligne au tarif de 10€ sont ouvertes jusqu'au 2 octobre 2025 à 20h.
- Les inscriptions en ligne s'effectuent à l'adresse suivante :  
<https://www.helloasso.com/associations/entente-cycliste-de-l-arbresle/evenements/ppa-grimpee-chronometree>
- Les inscriptions le jour de l'épreuve (entre 9h et 10h) seront possibles (avec une majoration tarifaire de 3€) dans la limite des places restantes.
- L'inscription est ferme et définitive et aucun transfert n'est possible. En cas d'annulation de l'épreuve, les Organisateurs s'engagent à rembourser intégralement les participants.

### Déroulement

- Les départs sont individualisés toutes les minutes à partir de 10h (moto ouvreuse) en fonction des numéros de dossard attribués par les Organisateurs aux participants ; le participant qui aura le dossard 1 partira à 10h01, le participant qui aura le dossard 2 partira à 10h02, et ainsi de suite jusqu'à épuisement du nombre de participant.
- Les Organisateurs communiqueront par email, au plus tard 24h avant la tenue de l'épreuve, la liste des horaires de départ en fonction du numéro de dossard attribué pour les participants inscrits en ligne.
- Les participants qui s'inscriront sur place partiront après les participants inscrits en ligne.
- Le retrait des dossards s'effectue à partir de 9h à la salle du Trésoncle, rue des Peupliers, 69210 Savigny. Chaque participant s'engage à venir chercher son dossard dans un délai minimum de 20min avant son horaire de départ.
- Le départ aura lieu devant la salle du Trésoncle, rue des Peupliers et partira en direction de la rue de la Rivière. La trace GPX précise du parcours est disponible en ligne à l'adresse suivante :

[https://www.ppa-velo.fr/wp-content/uploads/2025/06/PPA\\_Chrono-Cret-dArjoux-depart-salle-du-Tresoncle.gpx](https://www.ppa-velo.fr/wp-content/uploads/2025/06/PPA_Chrono-Cret-dArjoux-depart-salle-du-Tresoncle.gpx)

- Chaque participant est tenu de se présenter dans l'aire de départ dans un délai minimum de 3min avant son horaire de départ pour permettre les contrôles effectués par les chronométreurs.

#### Chronométrage & Classement

- Le chronométrage est réalisé par des chronométreurs de la Fédération Française de Cyclisme présents au départ, sur le parcours et à l'arrivée de l'épreuve. Ils mettent en place une horloge faisant foi des horaires de départ.
- Le participant est réputé avoir débuté son épreuve à l'horaire de départ qui lui aura été signifié soit par email en cas d'inscription en ligne, soit lors du retrait de dossard en cas d'inscription le jour de l'épreuve. Un participant se présentant en retard ne pourra récupérer le temps de son retard dans le classement de l'épreuve.
- Chaque participant fait l'objet de contrôles au départ puis à l'arrivée, indispensables pour valider son temps et figurer au classement. Des pointages intermédiaires sont réalisés pour assurer l'intégrité du classement.
- Le classement officiel sera établi et diffusé à l'issue de l'épreuve par les chronométreurs et après validations des arbitres. Les Organisateurs proposent un classement par catégorie d'âge (à partir d'U15) et par sexe.
  - U15 (Filles et Garçons) : 13-14 ans
  - U17 (Filles et Garçons) : 15-16 ans
  - U19 (Femmes et Hommes) : 17-18 ans
  - U23 (Femmes et Hommes) : 19-22 ans
  - Séniors (Femmes et Hommes) : 23 ans-34 ans
  - Masters 1 à 3 (Femmes et Hommes) : 35-49 ans
  - Masters 4 à 8 (Femmes et Hommes) : 50 ans et +
- Le classement fera l'objet de podiums par catégorie avec remise de lots à partir de 13h à la Salle du Trésor.

#### Matériel

- Le port attaché d'un casque rigide homologué CE est obligatoire sur le parcours.
- L'utilisation de matériel non homologué par l'Union Cycliste Internationale (UCI) est interdite. En cas d'utilisation dudit matériel, le participant est seul responsable des accidents provoqués ou subis. Il ne pourra pas par ailleurs prétendre à être classé.
- Les vélos à assistance électrique ne sont pas admis.

#### Ravitaillement

- L'inscription ouvre droit à un ravitaillement en boisson à l'arrivée de l'épreuve située à l'aire de pique-nique du Crêt d'Arjoux et un repas convivial servi à la Salle du Trésor.

#### Circulation

- L'épreuve se déroule sous le régime de *l'Usage exclusif temporaire de la chaussée*. La circulation automobile n'est pas interrompue mais seulement limitée. Les signaleurs présents sur l'ensemble du parcours assurent l'application de ce régime pour permettre un passage prioritaire des participants. Il convient toutefois de suivre strictement les indications d'un

signaleur. Le participant est seul responsable des accidents provoqués ou subis en cas de non-respect des indications d'un signaleur.

- L'épreuve est encadrée par un dispositif comprenant une moto ouvreuse, un véhicule fin de course et des signaleurs présents à chaque intersection.
- Aucune voiture suiveuse étrangère à l'organisation n'est autorisée.
- Après l'arrivée, le retour au départ de chaque participant pourra s'effectuer en sens inverse de l'épreuve en laissant la priorité aux participants encore en course. Les participants évoluent alors sous leur propre responsabilité en respectant le code de la route et les indications des signaleurs intervenant sur l'épreuve. En cas d'infraction, le participant est seul responsable des accidents provoqués ou subis.

#### Sécurité & environnement

- Pour des raisons de sécurité, les Organisateurs se réservent le droit de limiter le nombre de participants, et de modifier les conditions d'accueil, d'encadrement ainsi que les parcours, notamment si les circonstances les y contraignent (travaux, météo défavorable, crise sanitaire, restrictions préfectorales). De même, ils peuvent être amenés à neutraliser en partie ou complètement l'épreuve, en accord avec les secouristes.
- Les Organisateurs sont alors déchargés de tout recours émanant d'un participant, notamment s'agissant du remboursement des frais d'inscription.
- Les Organisateurs se réservent également le droit d'arrêter tout participant victime d'une défaillance.
- Afin de respecter l'environnement, notamment les espaces naturels traversés, tout participant jetant des détritus en dehors des zones prévues à cet effet encourt l'exclusion de l'épreuve.

#### Accident

- Un Dispositif Prévisionnel de Secours de Petite Envergure (DPSPE) comprenant un poste de secours et une ambulance avec 1 secouriste, 2 équipiers, 1 chef de poste et 1 médecin, est mis en place.
- Le participant victime ou témoin d'un accident sur le parcours est tenu de prévenir ou faire prévenir les Organisateurs, à défaut les services de secours, pour prise en charge.

#### Abandon

- Le participant abandonnant l'épreuve doit en aviser les Organisateurs.
- Pour des raisons d'autorisation préfectorale et de sécurité, des horaires limites de passage sont prévus à différents points. Le participant éliminé de l'épreuve qui décide néanmoins de continuer sur le parcours le fait sous sa propre responsabilité.

#### Anti-dopage

- Tout participant est susceptible de se soumettre à un contrôle médical antidopage selon les dispositions légales en vigueur.

#### Assurances

- La validité des assurances souscrites par les Organisateurs est applicable sur le parcours officiel de l'épreuve uniquement.
- Conformément à la législation en vigueur, les Organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile en tant qu'organisateur.

- Ni les Organisateurs ni leur assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir contre ce type de risques.

#### Droits à l'image

- Chaque participant autorise expressément les Organisateurs ainsi que les ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à l'épreuve, sur tous les supports, y compris les documents promotionnels et publicitaires.

#### CNIL

- Conformément à la loi sur l'informatique et les libertés du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant collectées à l'occasion de son inscription et sa participation à l'épreuve.